



## OFFRE D'EMPLOI

Localisée dans les Laurentides et comptant plus de 17 000 citoyens, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac connaît un essor considérable au niveau du développement résidentiel. Afin de répondre à une population grandissante, le conseil municipal désire adjoindre à son équipe plusieurs étudiants dont:

### Moniteur accompagnateur

Le moniteur accompagnateur accompagne un ou plusieurs enfants ayant une limitation fonctionnelle (telle que : déficience intellectuelle, paralysie cérébrale, trouble du spectre de l'autisme) ayant des besoins spécifiques.

#### Exigences :

- Être aux études à temps plein à la session d'hiver 2017 et d'automne 2017;
- Étudier en éducation spécialisée ou dans un domaine connexe, ou avoir complété sa 4<sup>ème</sup> année du secondaire et posséder une expérience et des connaissances jugées pertinentes;
- Être dynamique, créatif, empathique et responsable;
- Aimer travailler avec les enfants aux besoins particuliers;
- Avoir une bonne capacité d'adaptation;
- Être disponible pendant toute la durée de l'emploi et assister aux diverses formations.

Les horaires sont variables et s'échelonnent du mois de mai au mois d'août.

Date limite pour poser sa candidature : **26 février 2017**

Les candidats retenus pour le camp d'été devront suivre une formation en animation et une formation en premiers soins obligatoires qui auront lieu en début juin (10, 16, 17 et 18 juin 2017 – dates sujettes à changement).

Le salaire et les diverses conditions de travail sont fixés selon la convention collective relative aux cols blancs de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Les personnes désirant poser leur candidature peuvent le faire en toute confidentialité, avant la date limite indiquée, en transmettant leur curriculum vitae à l'adresse ci-dessous :

Service des ressources humaines  
Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac  
3000, chemin d'Oka  
Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0  
ou par courriel à [rh@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca](mailto:rh@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca)

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac souscrit au principe d'égalité d'accès à l'emploi et nous communiquerons seulement avec les candidats retenus pour une entrevue. Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.